

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le

ID : 066-216602128-20260519-075_2026-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Six et le Dix Neuf Mai à Dix Huit Heures Trente.

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Guy ROUQUIE, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 13 mai 2026.

Présents : Guy ROUQUIE, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED-GARCIA, Gérard CEBELLAN, Emma SABATE, Jean-Luc ROMERA, Sébastien CABRI, Monique DEYRES, Marie-Christine BEYLEIX MOISAN, Pierre FAGET, Patrick REDA, Christophe PEREZ, Nathalie VILLALONGUE, Christophe CLARET, Jean-Michel PONCE, Coralie ZAMORA, Jean-Christophe MARGAIL, Audrey GALLOY, Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS, Bénédicte ROGER.

Absents excusés : Emilie MONTANES donne pouvoir à Guy ROUQUIE, Sandrine JOUE-MACH donne pouvoir à Agnès BLED-GARCIA, Stéphanie FLEURY donne pouvoir à Geoffrey TORRALBA, Damien CLET donne pouvoir à Pierre PAGNON, Bastien MONREAL donne pouvoir à Bénédicte ROGER.

Absente : Emilie COUVEZ

En exercice : 27

Présents : 21

Ayant pris part au vote : 26

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Bénédicte ROGER est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délib.075/2026

Avenant de résiliation anticipée du contrat de délégation de service public (DSP) d'exploitation du Préau

Monsieur Geoffrey TORRALBA, adjoint au maire, rappelle à l'assemblée qu'un contrat de délégation de service public (DSP) pour l'exploitation du Préau (café, bar, snack), situé place des souvenirs d'enfance a été conclu avec monsieur Stéphane CARDONA, pour la période courant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Monsieur Stéphane CARDONA s'est rapproché des services de la commune pour les informer de ses difficultés à poursuivre l'exploitation du Préau et de sa volonté d'arrêter l'exploitation du Préau avant l'échéance du contrat.

Par courrier en date du 26 mars 2026, il a sollicité la commune pour mettre fin de manière conventionnelle au contrat de délégation de service public en cours.

Il appartient à présent au conseil municipal de statuer sur cette demande de résiliation conventionnelle.

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par le délégataire semblent réelles et que rien ne s'oppose à ce que la commune accepte cette demande ;

Le conseil municipal, Oui l'exposé de monsieur Geoffrey TORRALBA, adjoint au maire,
après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

VU la délibération du 4 décembre 2023 et le contrat de délégation de service public d'exploitation du Préau ;

.../...

VU le courrier du 26 mars 2026, de monsieur Stéphane CARDONA, sollicitant la résiliation anticipée du contrat de délégation de service public ;

VU le projet d'avenant n°1 au contrat de délégation de service public actant la résiliation anticipée ;

➤ APPROUVE la demande de résiliation conventionnelle du contrat de délégation de service public d'exploitation du préau ;

➤ AUTORISE monsieur le maire à signer l'avenant n°1 au contrat, pour acter la résiliation à l'amiable de la délégation de service public d'exploitation du Préau, à la date du 30 septembre 2026.

*Ainsi fait et délibéré à Torrelles,
Les jours, mois et an que dessus.
Certifiée exécutoire suivant transmission
En préfecture du : 22 MAI 2026
Et publication du : 22 MAI 2026*

Le maire,

Guy ROUQUIE



La secrétaire,

Bénédicte ROGER